



AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE LA DORÉ

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage.

AVIS PUBLIC est donné que:

1. Lors d'une séance tenue le 14 septembre 2015, le conseil a adopté par résolution le projet de règlement de modification numéro 2015-006 et intitulé "Amendement au règlement de zonage (#361-92) ayant pour objet de modifier les usages des zones F1 et F2 (Forestière).
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 5 novembre 2015, à 13h30 à la salle du conseil municipal. L'assemblée a pour but d'expliquer l'amendement au règlement de zonage pour les zones F1 et F2 (forestière). Au cours de cette assemblée publique, monsieur Martin Bouchard, Technicien aux travaux publics et inspecteur en bâtiment et en environnement, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement 2015-006 pourra être consulté au bureau municipal aux heures d'ouverture.

Localisation de la zone visée :

La zone visée par le projet de modifications 2015-006 est située en zone forestière.

Date de l'avis 2015-10-20

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale